



Mairie d'Adainville Conseil municipal du 30 Janvier 2023

Secrétaire de séance : Alexandre Fanyo

- Nombre de conseillers en exercice : 12
- Nombre de conseillers présents : 11
- Nombre de votants : 12

- Date de convocation : 24/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le trente janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Mr RAIMONDO, Maire.**

Étaient présents : Messieurs **BARBIER, MINGOIA**, les adjoints ainsi que Mesdames **POUYET-MARTIN, CAUNET, LEFEVRE** , **MASSÉ** et Messieurs **ODIER, LEROUX, DOIN, FANYO.**

Pouvoirs : Monsieur HERPE donne pouvoir à Monsieur RAIMONDO

Ouverture de la séance à 19H

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Monsieur Fanyo a été désigné pour remplir ces fonctions.

Compte Rendu Conseil Municipal du 30-01-2023

①

Présents. →

Absent. M^r. Herpe qui donne pouvoir à M^r. Raymond.

- M^{me} Caruic demande le nombre de fois que M^r. Herpe est absent
- M^r. Raymond : je ne sais pas
- M^r. Mingoa : cinq absences - d'après l'article L2121/10 pour trois pouvoirs consécutifs, la nouvelle procuration n'est pas valable.
- Raymond : merci de votre précision.

① Présentation de la convention rucher avec M^{me} A. DEBIOL

M^{me} Amais DEBIOL, apicultrice, demeurant à Gambaix, est venue présenter aux membres du Conseil Municipal, son projet d'installation de divers ruchers sur la commune. Quelques ruches au niveau du terrain à côté du cimetière et les autres sur le verges à l'entrée de la commune.

En plus, elle va sensibiliser la population sur l'importance des abeilles par une formation animée par elle-même.

② Présentation de la convention pour prêt de la bibliothèque de M^{me} Cindy DESAINT.

Pour faire de la couture et de la création.

Elle a commencé depuis septembre 2022.

③ Souscription d'une subvention de 100€ chacun aux 2 élèves de 6^e du Collège de Houlam, habitant Adonville, qui vont participer au voyage au ski.

④ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023.

Le Maire nous donne lecture d'un article qui lui permet de débiter des fonds pour ne pas bloquer le fonctionnement de la Mairie.

M^{me} Cannedé - C'est quoi le montant de l'ombrière que nous devons payer.

M^r. Le Noiré - l'ombrière concerne le terrassement de l'emplacement des véhicules électriques. M^{me} Forte, qui est en charge de notre dossier, viendrait nous expliquer en détails de quoi il s'agit.

M^r. Mingoia : Comme il y a pas d'urgence et en attendant une présentation du dossier par M^{me} Forte, on peut reporter cette demande.

M^r. Le Noiré - Je ne fère que d'on le fasse rapidement, vu que nous devons planter des arbres au printemps.

M^{me} Cannedé - demande des explications sur le colombanum

M^r. Le Noiré - Il reste peu de place dans le Colombanum et nous risquons d'avoir des demandes que d'on ne pourra examiner si on ne fait rien.

M^r. Mingoia : Avant de faire ce tableau, est-ce que les commissions finances et travaux se sont réunies.

M^r. Le Noiré : cela a été vu avec la trésorerie et M^r. Odier.

M^r. Mingoia : Tu as décidé tout seul comme d'habitude, je suis vice-président de la commission des travaux, je ne puis au courant de rien

M^r. Le Noiré : C'est normal

M^r. Mingoia : Non, cela sera noté.

M^r. Odier : si le conseil n'accepte pas cette demande, les travaux seront retardés de trois mois.

M^r. Le Noiré - Il ne serait pas mieux d'avoir le projet en bonne et due forme avant de voter? Allez de l'Étang.

M^r. Odier - La Noiré demande l'accord du conseil pour engager les frais.

M^r. Mingoia - On va engager des frais et si après, nous ne sommes pas d'accord.

M^r. Odier - Le projet était approuvé l'année dernière - le Noiré demande l'accord au conseil pour présenter un projet plus précis après avoir dépensé une certaine somme.

M^{me} Cannedé - si nous reportons cette demande, est-ce que les subventionnés nous paient sous le nez.

M^r. Le Noiré - C'est un autre sujet.

M^{me} Cannedé - C'est toi même qui vient d'aborder le sujet des subventions comme un argument de poids.

M^r. Odier - si le conseil ne donne pas son accord, les travaux vont prendre 2 à 3 mois de retard.

M^r. Mingoia - Il y a la Grande rue aussi !

M^{me} Cabanel - Pourquoi, il y a toujours des urgences ?

Secrétaire (M^{me} Bilet) - Il faut engager des frais pour faire les études avant les travaux.

M^r. Mingoia - C'est Ingenergy ! On ne paye pas.

M^r. Le Noir - On ne paye pas tout de suite, mais certains corps de métier sont à payer.

M^r. Mingoia - Les géomètres il faut les payer. Tu as engagé des travaux sans savoir si tu vas avoir l'argent.

M^r. Le Noir - C'est budgétisé donc il n'y a aucun problème. On n'est pas bloqué, tout va bien. En plus de ça, j'obtiens une subvention et on a plus que 12000 € à payer. Où est le problème.

M^r. Le Roux - M^r. Le Noir, moi je veux juste avoir le projet final. A quoi il correspond. Tu m'as demandé d'informer tous mes voisins, ce que j'ai fait, mais je n'ai pas de retour à ta demande.

M^r. Le Noir - On ne parle pas de projet final ce soir. On en a déjà parlé. J'ai reçu le retour vendredi, je n'ai pas eu le temps de venir en parler. On ne vote pas ce soir. Tu veux te moquer Francescos (M^r. Mingoia), c'est formidable, tu l'as fait pendant deux ans, t'as rien communiqué, tu n'as rien fait.

M^r. Doin - Si vous permettez, j'aimerais que l'on se limite aux sujets qui sont bloqués. Je souhaite que l'on puisse aborder les sujets en collectif à l'ensemble des conseillers par groupe et que le conseil ne soit qu'une formalité i.e dire pour un vote, on soit tous d'accord afin que l'on ne soit pas sur un débat ou un déroulé d'idées pour lequel certains conseillers sont au courant et d'autres pas. C'est une proposition. Je remarque qu'une réunion du Conseil Municipal est bien faite si l'on parle des sujets avant.

M^r. Mingoia - C'est pour cela que la communication a du sens.

M^r. Odier : Un conseil est un lieu où on discute.

M^r. Le Noir : Je remercie sur un point de détail après des renseignements. Ce que vous aviez avancé tout à l'heure est totalement faux concernant les procédures.

- Pour infini, la demande est reportée.

⑤ Validation du zonage assainissement pour Aokiminté demandé par le SIVOM ABC.

⑥ " En attendant une plus large présentation du dossier par Mme Forte' ou autre du Bureau Ingénierie, cette convention est reportée.

⑦ Remplacement du 3^{ème} Adjoint au Maire.
Candidats : M. Odier et M. Douin

Après 3 tours de vote à égalité, M. le Maire ~~annonce~~ au Conseil que selon la loi, c'est le candidat le plus âgé qui remporte le vote, donc c'est M. Odier qui est élu 3^{ème} Adjoint au Maire.

Mme Cannée demande au Maire, si le 3^{ème} Adjoint élu, aura une délégation.

M. le Maire : On verra ; c'est moi qui donne la délégation et pour le moment, ce n'est pas prévu.

M. Mingora - Je réitère ma demande concernant la procuration de M. Herpe. Tu fais ce que tu veux, mais je vais en faire part au Tribunal administratif.

M. le Maire annonce en informations diverses :

- le passage du Paris - Nice : le 06/3/2023

- Free va s'installer sur le même pylône que Orange et SFR.

Siéance close à 20h43.

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2022

- Nombre de conseillers en exercice : 12
- Nombre de conseillers présents : 11
- Nombre de votants : 12
- Date de convocation : 24/01/2023
- Date d'affichage : 24/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr RAIMONDO Jean-Marc.

Étaient présents : Messieurs Barbier, Mingoia, Adjoint, Messieurs Leroux, Doin, Odier, Fanyo, Mesdames Caunet, Martin-Pouyet, Lefevre, Masse.

Pouvoirs : Monsieur Herpe donne pouvoir à Monsieur Raimondo.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Edouard Odier a été désigné pour remplir ces fonctions.

OBJET	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE – SKI 2023 POUR LES ELEVES DE 6EME DU COLLEGE DE HOUDAN
--------------	--

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention de 100 euros pour chacun des 4 élèves de la commune concernés par ce voyage, soit une subvention totale de 400 euros.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide de fixer le montant de la subvention à verser à l'Association Sportive pour le voyage au ski 2023 des élèves de 6^{ème} du collège de Houdan à 200 euros.

Fait à Adainville

le 30 janvier 2023

Jean-Marc RAIMONDO
Maire

Fait en séance, le 30 janvier 2023
Transmis à la sous-préfecture le
Délibération publiée le
Délibération rendue exécutoire le



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2022

- Nombre de conseillers en exercice : 12
- Nombre de conseillers présents : 11
- Nombre de votants : 12
- Date de convocation : 24/01/2023
- Date d'affichage : 24/01/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr RAIMONDO Jean-Marc.

Étaient présents : Messieurs Barbier, Mingoia, Adjoints, Messieurs Leroux, Doin, Odier, Fanyo, Mesdames Caunet, Martin-Pouyet, Lefevre, Masse.

Pouvoirs : Monsieur Herpe donne pouvoir à Monsieur Raimondo.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Edouard Odier a été désigné pour remplir ces fonctions.

OBJET	APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES
--------------	--

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2224-10,

Vu la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé en date du 7 septembre 2018,

Vu les pièces du dossier relatives au zonage de l'assainissement des Eaux Usées,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

Dit que le projet de zonage d'assainissement des Eaux Usées est conforme au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 22 janvier 2018 ;

Valide le projet de révision du Zonage d'Assainissement des Eaux Usées présenté par IRH,

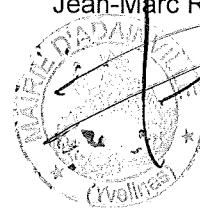
Autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

Fait à Adainville

le 30 janvier 2023

Jean-Marc RAIMONDO
Maire

Fait en séance, le 30 janvier 2023
Transmis à la sous-préfecture le
Délibération publiée le
Délibération rendue exécutoire le



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2022

- Nombre de conseillers en exercice : 12 - Date de convocation : 24/01/2023
- Nombre de conseillers présents : 11 - Date d'affichage : 24/01/2023
- Nombre de votants : 12

L'an deux mille vingt-trois, le 30 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mr RAIMONDO Jean-Marc.

Étaient présents : Messieurs Barbier, Mingoia, Adjoint, Messieurs Leroux, Doin, Odier, Fanyo, Mesdames Caunet, Martin-Pouyet, Lefevre, Masse.

Pouvoirs : Monsieur Herpe donne pouvoir à Monsieur Raimondo.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du C.G.C.T, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Edouard Odier a été désigné pour remplir ces fonctions.

OBJET

ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A UNE DEMISSION

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-1, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15,

Vu la délibération n°3/20 du 3 juillet 2020 fixant à trois le nombre d'adjoints appelés à siéger;

Vu l'acceptation de la démission de Monsieur Clément BRIANDET, 3ème adjoint au Maire, par Monsieur le Préfet en date du 21 décembre 2022 ;

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, le dernier alinéa de l'article L 2122-8 du code général des collectivités territoriales autorise qu'il soit procédé sans que le conseil municipal soit complet dès lors que le conseil le décide et que plus des 2/3 des sièges sont pourvus ;

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue ;

Considérant les candidatures de Monsieur DOIN (né le 12/03/1960) et de Monsieur ODIER (né le 07/08/1952);

Après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

Procède à l'élection du 3ème adjoint au Maire dont le poste est devenu vacant au scrutin secret à la majorité absolue;

Premier tour du scrutin

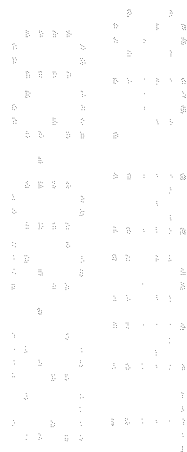
Nombre de votants : 12
Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 12
Résultat du vote : 6 pour Monsieur DOIN, 6 pour Monsieur ODIER

Deuxième tour du scrutin

Nombre de votants : 12
Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 12
Résultat du vote : 6 pour Monsieur DOIN, 6 pour Monsieur ODIER

Troisième tour du scrutin

Nombre de votants : 12
Nombre de bulletins blancs et nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 12
Résultat du vote : 6 pour Monsieur DOIN, 6 pour Monsieur ODIER



Après en avoir délibéré à égalité après 3 tours de scrutins.

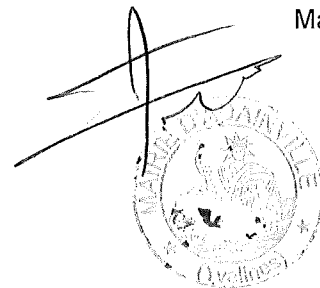
Article 1 : Monsieur Odier est élu 3^{ème} adjoint au Maire étant le candidat le plus âgé conformément aux articles L2122-7 et L2122-7-1 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Adainville

le 30 janvier 2023

Jean-Marc RAIMONDO
Maire

Fait en séance, le 30 janvier 2023
Transmis à la sous-préfecture le
Délibération publiée le
Délibération rendue exécutoire le



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai des deux mois à compter de la délibération du Maire.